Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le
ID : 085-200065795-20250901-D01092025_08-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 01 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 26/08/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET

Absents donnant pouvoir : Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Hélène LEMESLE , Yvon BRIANCEAU a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Sophie CHATELLIER,
Absents excusés : Sarah RENAUD
Absents : Evelyne BAUD, Corinne BRAUD, Tony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D01092025_08 : Convention pour l'installation et la maintenance de passerelles LORA Déploiement du réseau d'objets connectés (réseau LoRa)

La Commune des Achards, par délibération n°D25032024804 en date du 25 Mars 2024, a choisi d'adhérer à la centrale d'achat de Vendée numérique.

En effet, Vendée Numérique va déployer un réseau de communication radio, appelé LoRaWan (pour Long-Rance Wide-Area Network). Ce nouveau réseau « bas-débit » sera complémentaire au réseau fibre « Très haut débit ». Il sera déployé d'ici juillet 2027 sur l'ensemble de la Vendée.

Ce réseau permettra des optimisations financières, énergétiques, environnementales, et facilitera la gestion « intelligente » des bâtiments, des infrastructures et plus généralement des services publics.

L'entreprise SOGETREL en charge de déployer le réseau a identifié trois bâtiments sur la commune afin d'implanter une « passerelle » LoRa :

1. Eglise Saint-Jacques - 3 place de l'Eglise
2. Salle de sport Antoine Rigaudeau - 6 rue jean Bouin
3. Complexe sportif Omeyer - rue Marie Curie

Ces passerelles se présentent sous la forme de petites antennes qui vont collecter les données des objets connectés.

Les travaux de pose des passerelles et la mise en service seront réalisés sous la responsabilité de Vendée Numérique.

Les passerelles seront installées par SOGETREL ou une société sous-traitante. Leur fonctionnement sera assuré à partir d'un raccordement spécifique à l'installation électrique existante de la collectivité.

Chaque passerelle est composée d'un boitier récepteur en 230 V ainsi que d'une flèche dont la longueur est de 88 cm qui sera posée sur un mât d'une hauteur variable.

Envoyé en préfecture le 04/09/2025
Reçu en préfecture le 04/09/2025
Publié le
ID : 085-200065795-20250901-D01092025_08-DE

Dans ce cadre, il est prévu une convention pour l'installation et la maintenance de ces passerelles LoRa.

L'objet de cette convention est de déterminer les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles la collectivité autorise Vendée Numérique à utiliser ses installations pour implanter des passerelles LoRa sur les bâtiments et les adresses annexés à la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°D25032024804 en date du 25 Mars 2024 ayant pour objet l'adhésion de la commune à la centrale d'achat de Vendée numérique,

Vu le projet de convention pour l'installation et la maintenance des passerelles LoRa,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix POUR :

- **APPROUVE** la convention ci-annexée pour l'installation et la maintenance de passerelles LoRa entre la commune et Vendée Numérique ;

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents à ce sujet.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,

Le Maire,

Michel VALLA

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 08/09/2025
Au registre